

# CONSEIL MUNICIPAL

## SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2023

### DELIBERATION N° 2023-09-117-CAB

Nomenclature : 7.5.2

**OBJET : SOUTIEN AUX VICTIMES DU SÉISME AU MAROC - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU SECOURS POPULAIRE FRANÇAIS ET AU GROUPE DE SECOURS CATASTROPHE FRANÇAIS DES SAPEURS-POMPIERS HUMANITAIRES**

**Votants : 31**  
**Abstention : /**  
**Votes exprimés: 31**

**Pour: 31**  
**Contre : /**

L'an deux mille vingt trois, le vingt-huit septembre, à vingt heures. Le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur LESPAGE, Maire.

#### PRÉSENTS EN DEBUT DE SEANCE

M. LESPAGE, M. PERRET, Mme NOGARO, M. DOMET, Mme DUFAU, M. MABILLET, Mme DUPRE, M. DUBERT, Mme MOUNIER, M. GONZALES, Mme SAINT-AUBIN, Mme DARRAMBIDE, M. SAUBIETTE, Mme ORDUNA, M. GARANS, Mme BAULON, Mme TROISVALLETS, Mme PICAT, Mme BIRLES, M. DECKE, M. CENDRES, Mme LE GALL, M. COUTIER, Mme LALANNE, M. ROBLES, Mme CASSAING

#### ABSENTS EXCUSÉS REPRÉSENTÉS EN DEBUT DE SEANCE

Mme CORRIHONS	procuration	à	Mme NOGARO
M. FLEURENTDIDIER	procuration	à	Mme BAULON
M. MIREMONT	procuration	à	Mme ORDUNA
Mme PERIMONY-BENASSY	procuration	à	Mme LE GALL
M. HERVELIN	procuration	à	Mme SAINT-AUBIN

#### ABSENTS NON EXCUSÉS

Mme DACHARRY, M. LATAILLADE

SECRÉTAIRE DE SEANCE : M. PERRET

Nombre de Conseillers en exercice	33
Nombre de présents	26
Nombre de pouvoirs	5
Nombre de votants	31

Fait à Tarnos,  
le 29 septembre 2023  
Pour extrait certifié  
conforme

Le Maire



*Certifié exécutoire compte tenu  
du dépôt au titre du contrôle de  
légalité et de la publication sur  
le site Internet de la Mairie le :*

03/10/2023

Monsieur le Maire expose,

Le 8 septembre 2023, le Maroc a été frappé par un séisme de magnitude 7 causant la mort de plus de 3 000 personnes, des milliers de blessés, des centaines de milliers de sans-abris.

Le Secours populaire Français, avec ses correspondants locaux, et le Groupe de secours catastrophe français des sapeurs-pompiers humanitaires, par l'envoi d'une équipe sur place, sont intervenus très vite pour venir en aide aux enfants et aux familles qui ont tout perdu. L'accompagnement des personnes les plus fragiles se fera dans la durée.



C'est pourquoi, la Ville de Tarnos, répond à l'appel pressant à la solidarité et au soutien financier pour les victimes de cette catastrophe, en attribuant une subvention de 1 500 euros au « fonds d'urgence séisme Maroc » du Secours Populaire Français et 1 500 euros au « fonds urgence Maroc » du Groupe de secours catastrophe français des sapeurs-pompiers humanitaires.

## LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu son Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, les articles L 2121-29 et L.1115-1,

Considérant que le séisme qui a frappé le Maroc a causé des dégâts humains et matériels considérables,

Considérant les besoins urgents des populations locales,

Considérant l'appel à la solidarité lancé par le Secours Populaire Français et le Groupe de secours catastrophe français des sapeurs-pompiers humanitaires,

## DÉLIBÈRE

**DÉCIDE** d'accorder deux subventions d'aide d'urgence « Maroc », l'une de 1 500 euros au Secours Populaire Français et l'autre de 1 500 euros au Groupe de secours catastrophe français des sapeurs-pompiers humanitaires,

**DIT** que la dépense en résultant est inscrite au budget de l'exercice correspondant.

**DIT** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois suivant son affichage ou sa notification et sa transmission au représentant de l'État dans le Département. Le tribunal administratif de Pau peut être saisi dans les deux mois par l'application « Télérecours citoyens » accessible sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)